



Lettre des rythmes éducatifs

<http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sport-et-vie-associative>

N° 93 – mars 2020

Les bonnes pratiques

Cirque et respect du rythme de l'enfant !

Sur la commune de X l'intervenante cirque ne débute son activité avec les enfants de CP qu'après les congés de fin d'année. En effet, elle a constaté qu'en raison d'une fatigue physique en début d'année scolaire, il était plus judicieux de leur proposer des activités plus calmes jusqu'en décembre. L'activité cirque ne commence pour les CP qu'en janvier une fois que le rythme de la « grande école » est intégré par les enfants.

Epidémie de covid-19

Dans le cadre de l'épidémie de covid-19 qui sévit actuellement dans certains pays, vous trouverez ci-dessous les recommandations gouvernementales concernant les **accueils collectifs de mineurs**.

Les personnes (enfants et membres de l'équipe d'encadrement d'un accueil) qui reviennent de zones à risque, à savoir de Chine (Chine continentale, Hong Kong, Macao), de Singapour, de Corée du Sud, ou des régions de Lombardie et de Vénétie en Italie doivent observer les recommandations suivantes :

- Surveiller sa température 2 fois par jour ;
- Surveiller l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (toux, difficultés à respirer...) ;
- Porter un masque chirurgical lorsqu'on est en face d'une autre personne et lorsque l'on doit sortir ;
- Laver ses mains régulièrement ou utiliser une solution hydro-alcoolique ;

- Éviter tout contact avec les personnes fragiles (femmes enceintes, malades chroniques, personnes âgées...);
- Éviter de fréquenter des lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, structures d'hébergement pour personnes âgées...);
- Éviter toute sortie non indispensable (grands rassemblements, restaurants, cinéma...);
- Travailleurs/étudiants : dans la mesure du possible, privilégier le télétravail et éviter les contacts proches (réunions, ascenseurs, cantine...).

Concernant les recommandations sanitaires pour les personnes envisageant de se déplacer vers les zones à risque :

- L'organisation de tout séjour en Chine continentale, Hong Kong, Macao, Singapour, Corée du Sud, régions d'Emilie-Romagne, Lombardie et de Vénétie en Italie doit être reporté.
- Les enfants qui reviendraient de ces destinations peuvent être reçus dans les accueils. Leur température doit être contrôlée 2 fois/jour Les mineurs ne doivent pas participer aux activités périscolaires d'une commune appartenant à un foyer de circulation du virus sur le territoire national.
- **Dans le cas où un mineur accueilli ou un encadrant serait atteint de coronavirus COVID-19, il convient d'en informer immédiatement la DDCS.**

ddcs-jsva@eure.gouv.fr

ddcs@eure.gouv.fr

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>